

2026-03-25



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : ZEGUILÉ KevinAgissant en qualité de Co-président pour l'association : Catherine PrésenteTél. : 05 63 40 56 66 Mail : catherine.presentsente@gmail.com

Agrément n° : _____

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : 1^{er} groupe 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)

➡ 1er groupe : boissons non alcoolisées / 3ème groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)

Du : 26 / 03 / 26 à 18 h 00Au : 26 / 03 / 26 à 23 h 59A l'occasion de : Projection film Nuestra Tierra de Worehia MontelLieu de la manifestation : La Halle

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Rabastens le 25 / 02 / 26 Signature : **Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :

M. ZEGUILÉ KEVIN de l'association Catherine PrésenteEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} groupe à RabastensDu : jeudi 26 mars 2026 à 18 heures 00Au : jeudi 26 mars 2026 à 23 heures 59A l'occasion de : Projection film

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 04 mars 2026

Le Maire



Nicolas GERAUD